

Règlement Concours de nouvelles policières locales

« Les aventuriers du polar à Martigues »

« Une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant un nombre restreint de personnages et une intrigue tendant vers une fin inattendue ou surprenante, voire fantastique. »

Article 1

La Médiathèque Louis Aragon de Martigues organise un concours de nouvelles policières dans le cadre d'un projet intitulé « Les aventuriers du polar à Martigues ».

La participation, ouverte au public de Martigues doit être une nouvelle policière prenant pour décor un ou des lieux emblématiques ou patrimoniaux de la ville.

Article 2

Le concours est gratuit et ouvert à tous les écrivains amateurs âgés d'au moins 16 ans et résidant à Martigues.

Les concurrents ne peuvent envoyer qu'une seule nouvelle rédigée en langue française, corrigée, anonyme, inédite, libre de droit et jamais primée.

Les organisateurs du concours et leur famille ne peuvent participer.

Article 3 :

Le texte sera présenté sur le seul recto de feuilles A4 en format PDF. Il devra être compris entre 4 et 10 pages. La présentation du texte se fera en caractère Times New Roman 12, interligne simple. Les pages devront être numérotées sans aucun signe distinctif.

Le titre sera mentionné sur toutes les pages du texte.

La nouvelle sera envoyée uniquement en version électronique, à l'adresse suivante : mediatheque-secretariat@ville-martigues.fr. L'envoi sera accompagné de la fiche d'inscription (ci-dessous) mentionnant les coordonnées complètes du candidat.

Tout texte ne respectant pas l'une des conditions ci-dessus énumérées ne sera pas présenté au jury.

Le concours est ouvert du 23 septembre au 26 novembre 2023, date limite d'envoi des textes.

Article 4 :

Les concourants s'engagent à accepter sans conditions, et à titre gratuit, la publication au format numérique et papier des nouvelles proposées au profit des lecteurs de la médiathèque ainsi que la lecture publique des nouvelles.

La participation au concours est gratuite et suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 5 :

Le concours est doté de 5 prix.

1. Grand prix de la nouvelle

2. 2^e prix

3. Prix du Jury

4. Prix de la meilleure ambiance martégale

5. Prix de la restitution d'un pan d'une histoire peu connue de Martigues

Les prix seront remis le **samedi 16 décembre** à la médiathèque Louis Aragon avec une lecture des nouvelles primées qui sera faite par des membres de la confrérie des lecteurs à voix haute.

Article 6:

Le Jury est composé de bibliothécaires, d'agents d'autres services de la Direction culturelle de la Ville de Martigues, d'auteurs martégaux, sous la présidence de l'écrivain Maurice Gouiran.

La qualité de l'écriture, l'originalité du style, l'intérêt de la trame narrative et du sujet et la chute ainsi que le respect du thème proposé constituent les principaux critères de sélection.

Les prix sont attribués sous réserve du respect des conditions du règlement et d'une qualité des œuvres satisfaisante.

Article 7 :

Le jury clôturera ses délibérations au plus tard le **mercredi 14 décembre**.

Une remise des prix aura lieu le **samedi 16 décembre** à la médiathèque Louis Aragon.

Les résultats seront envoyés aux lauréats et diffusés dans la presse locale ainsi que sur le site de la Médiathèque.

Article 8:

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines et sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

FICHE D'INSCRIPTION

Titre de la nouvelle :

.....

Nom : **Prénom :**

Date de Naissance :

Profession :

.....

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone mobile : **Téléphone fixe :**

Adresse courriel :

Je déclare sur l'honneur que le texte adressé dans le cadre du concours de nouvelles est une œuvre originale, en être le véritable auteur et ne pas être un écrivain professionnel.

Déclare avoir pris connaissance du règlement et

l'accepter. Fait à :

Le : / /

Signature